



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 19 du mois de Mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BLANDIN, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Michel BELANTAN, Maude SCHWARZ, Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Chrystelle GERLAND, Jean-Yves BEC Cécile BOUSQUET, Rémi SAUVESTRE, Caroline COTTE, Alexandre VERRECCHIA, Audrey COLLOT, Pascale GAUD, Pascal GUERIN, Gabrielle NOBLIA, Cédric MOREL, Jean-François DELDICQUE, Vincent LE SOURD, Maëla FREMY, Perrine CRETEL.

**ABSENTS / EXCUSES** : Sylvaine CRAUSAZ

**POUVOIRS** : Grégory LACH donne pouvoir à Audrey COLLOT

**SECRETARE DE SEANCE** : Gabrielle NOBLIA

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021 - Délibération N° 2021-05-01**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 1 Abstention le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

## **2. Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations :**

- Une lettre de mission a été conclue avec Maître HEINRICH pour une aide juridictionnelle concernant la procédure de référé expertise devant le tribunal de Grenoble ainsi que la représentation aux réunions d'expertises contre la société SAS2B exerçant sous l'enseigne AUTO'NETT Station de lavage sur la commune.
- Recrutement d'un agent pour le service technique à temps complet à compter du mois de septembre 2022 pour remplacer l'arrêt de la mission d'un agent en Contrat Aidé.
- Aménagement du Carrefour avec la pose de feux de circulation à Champvaroux et déplacement de la limite d'agglomération après accord du Président du Département.

## **3. Délibération pour la création d'une Régie de Recettes pour les animations communales – Délibération N°2021-05-02**

Une régie de recettes doit être modifiée permettant la mise en place de l'encaissement de toutes les recettes des animations communales. Actuellement, il existe une régie mais ne pouvant encaisser uniquement des ventes de boissons ou nourriture. Cette modification permettra Il faudra définir la liste des produits possibles à encaisser également :

- Des Droits d'entrées des diverses manifestations
- Des Droits d'inscription
- De la Vente d'objets publicitaires
- De la Vente d'encarts publicitaires multi supports
- Des Dons

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'une régie de recettes pour les animations communales.

## **4. Délibération sur la fixation des prix à encaisser lors des animations communales – Délibération N°2021-05-03**

Si la régie de recettes animations communales est créée, le conseil municipal devra également définir le tarif des prix pratiqués lors des animations communales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs ci-dessous :

- Des Droits d'entrées des diverses manifestations = 10 euros
- Des Droits d'inscription = 10 euros

## **5. Délibération dans le cadre de l'adressage : création de voies – Délibération N°2021-05-04**

Le décret N°94-112 du 19 décembre 1994, a rendu obligation l'adressage de toute commune de plus de 2000 habitants, cette compétence appartient au Conseil Municipal de la Commune concernée.

Un permis de construire a été déposé par Maisons Passions pour la création d'un immeuble et de maisons à la place de l'ancien lycée de l'horticulture.

Deux nouvelles créations de rues sont à nommées. Monsieur le Maire indique les propositions suivantes :

- ✓ L'impasse des Pivoines
- ✓ L'impasse des Magnolias

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide les nouvelles créations de voies ci-dessus.

#### **6. Délibération pour une demande de subvention exceptionnelle pour l'école Maternelle pour une intervention KAPLA – Délibération N°2021-05-05**

L'école Maternelle a fait intervenir le 26 avril 2021 le centre KAPLA pour les 4 classes (96 enfants) pour un coût total de 540 €.

Une demande de subvention exceptionnelle est faite au Conseil Municipal pour un montant de 270 €.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix Contre, 1 Abstention et 20 voix Pour, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle de 270 €.

#### **7. Délibération pour une demande de subvention exceptionnelle pour l'école Maternelle pour un spectacle musical – Délibération N°2021-05-06**

L'école Maternelle organise un spectacle musical pour les 4 classes (96 enfants) en lien avec le projet d'école de l'année (intervention d'une musicienne et sortie à Moulin Guitare) pour un budget de 690 €.

Une demande de subvention exceptionnelle est faite au Conseil Municipal pour un montant de 345 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle à l'école Maternelle de **345 €**.

#### **8. Délibération pour la création d'un groupe d'entraide réserve communale – Délibération N°2021-05-07**

Emmanuel EGLAINE informe qu'une délibération est proposée pour la création d'un groupe d'entraide réserve communale, fondée sur les principes du bénévolat et en faisant appel aux citoyens de la commune. Elle sera chargée d'apporter son concours au maire en participant à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance à la population, à l'appui logistique ainsi qu'au rétablissement des activités en cas de sinistres.

Cette réserve a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours d'urgence.

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuses de celle des associations de sécurité civile, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal décide de créer une réserve communale dénommée « Groupe d'Entraide Saint Clairois », chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- **Sécurité-PCS**
- **Solidarité**
- **Action communale**
- **Environnement**
- **Matériel**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création du « Groupe d'Entraide Saint Clairois » comme réserve communale.

#### **9. Délibération concernant la fixation de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par GRDF - Délibération N°2021-05-08**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP) et selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007. Une délibération doit instaurer cette redevance :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 10 062 mètres  
Taux retenu : 0.035 €/mètre  
Coefficient de revalorisation : 1.27  
RODP 2019 :  $((0.035 \times 10\ 062) + 100) \times 1.27$  soit **574 €**.

Et également au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne également lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015. Une délibération doit instaurer cette redevance :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 40 mètres  
Taux retenu : 0.035 €/mètre  
Coefficient de revalorisation : 1.09  
RODP 2019 :  $(0.35 \times 40) \times 1.09$  soit **15 €**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le RODP et le RODP Provisoire pour l'année 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

## **10. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022**

Comme chaque année, il a été procédé au tirage au sort des membres du Jury d'Assises pour 2022 qui se compose de trois jurés sur le territoire de notre commune : ce tirage au sort a été effectué publiquement par le Conseil municipal parmi un nombre de noms triple de celui des jurés du territoire communal, soit neuf.

Ces personnes devront au minimum atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021 pour être valablement inscrites.

Un questionnaire leur sera transmis avec obligation de le remplir et de le rapporter à la mairie pour transmission à la commission d'établissement de la liste annuelle du jury criminel à Grenoble

Leur identité est la suivante :

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>
LE MAIRE David	590 Route de Taillis 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
CHRISTOU Cyrielle	190 Route du Vieux Four 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
CATTEAUD Malorie	495 Route de la Goutte 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
BONNAZ Quentin	300 Rue René Duchamp 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
ZONTA Christine	485 Avenue du Stade 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
ABDELLAOUI Cherif	435 Rue Raymond Durand 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GARNIER Marie-Amély	260 Route de Saint Didier 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DAUDINET Benjamin	102 Route de Charpenay 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GACHE Samantha	610 Route de la Goutte 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

### **1. Information sur le Festival de la Première chance**

Une première réunion a eu lieu avec les services communaux concernés pour l'organisation du festival de la Première chance du 4 septembre 2021 afin d'informer de l'organisation prévue. Des agents ont été réquisitionnés pour le week-end du 4 et 5 septembre 2021.

Les groupes ont été sélectionnés. Le dossier de sécurité et celui à destination des sponsors sont en cours d'écriture.

La société 4live est notre prestataire chargé de l'organisation, de la logistique et du relationnel avec les groupes de musiciens.

Suite aux réunions du groupe de travail pour le Festival, l'entrée est fixée à 10 euros pour le + de 16 ans.

## **2. Questions orales :**

- Monsieur le Maire demande aux conseillers de transmettre avant le prochain conseil municipal à une proposition de nom pour la nouvelle école maternelle.
- Monsieur le Maire indique qu'il manque encore quelques personnes pour tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021 pour les élections régionales et Départementales. Il informe que huit personnes se sont portées volontaires dont trois membres du CCAS.
- Jacqueline GUICHARD rappelle que le salon d'artisanat d'art se déroulera le 13 juin 2021 à la salle polyvalente de 9h à 18h avec plus de 40 exposants.
- Jacqueline GUICHARD informe que la commune de Rochetoirin va se joindre au groupe de travail sur le jumelage. Quatre communes vont donc travailler ensemble sur ce dossier.

Fin de séance à 21h25